CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 19 h 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAURET, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

Etaient présents :
Cécile AGASSE, Aurélie BARBERO, Antoine CASAS-HARILLO, Laure ESCARÉ, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Jamel GHARBI, Bernard LAURET, Éric OLIVIER, Jean-Luc OLIVIER, Céline SALA.

Etaient absents :
Valérie MONRAISIN, procuration à Laure ESCARÉ
Magalie BOST- BERGÉ, procuration à Aurélie BARBERO
Jacques SAFONT, procuration à Jean Luc OLIVIER
Vincent PICQUE

La séance est ouverte à 19 h 35

Secrétariat de séance

Laure ESCARÉ propose d'assurer le secrétariat de la séance.
La proposition est retenue par 12 voix pour et une abstention

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du 24 juin 2025
- Vidéo protection en location
- Vote PADD 4ème version
- Validation OAP mobilité
- Camping à la ferme
- Modification des tranches de quotient familial pour la cantine scolaire
- Cheminement piétonnier vers la coopérative musée Cérès Franco
- Mobilisation du FPIC
- Don à Aude solidarité
- Avis sur le PPRI
- Cyclotourisme : autorisation de passage et balisage
- Affiliation volontaire avec réserve sur la promotion interne de la communauté d'agglomération du grand Narbonne au CDG11
- Financement de la Complémentaire santé des agents
- Lancement du marché pour la modification du liner de la piscine et de la réparation des filtres
- Avis du conseil sur le lancement des études pour le projet d'une installation agri voltaïque sur Villeneuve.
- Droits de préemption

Informations
- Point sur assurance
- Mise en service de la salle d'activité du Sol
- Signature marché de l'église 26/09
- Relance du lot 3 plâtrerie en cours
- Nécessité de reprendre les travaux sur PCS versus incendie, canicule, attentat…
- Avis sur le SAGE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 24 JUIN 2025

Le procès-verbal a été communiqué avec la convocation au présent conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil du 24 juin 2025.

MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION EN LOCATION

Monsieur le Maire, rappelle que le conseil a voté le 18 septembre 2024 le principe de la mise en place d'une vidéo protection.
Toutefois, le devis de cette opération en achat donc en investissement était de 37 840,80 €TTC pour la totalité de l'installation.
La société LEASE PROTECT reçue en juin dernier a fait une proposition en location, donc **en fonctionnement** comprenant 5/6 points de protection. Ils gèrent seul tout le dossier incluant les consultations et la gestion des différentes phases d'autorisation y compris celles de l'architecte des bâtiments de France.
La proposition comprend bien entendu l'installation par la société des caméras, une maintenance totale et illimitée, et à partir du 39ème mois, une évolution technologique du matériel sans surcoût.
5 points retenus + 1 optionnel pour la piscine

- Rue de la mairie
- Place Paul Lacombe (dit « école dans le document)
- Place de l'église,
- Office du Tourisme
- Parking de Fraisse

Les tarifs du document ont été remisés, sous réserve de décision prise avant le 30 septembre 2025 : le loyer mensuel du projet global passerait de 859€ HT à **749€** (598€ pour le projet sans la piscine).

Le conseil vote par 9 voix pour et 4 contre, la proposition de location de la société LEASE PROTECT sur la base des 5 points, pour un montant de 598 € HT par mois.

VOTE DE LA QUATRIEME VERSION DU PADD

Monsieur le Maire, énumère les modifications intervenues sur cette version qui ont été nécessaires afin de coller au plus près aux dernières statistiques INSEE et aux remarques de la DDTM.
Elles figurent en rouge dans le document qui a été transmis aux conseillers :

- Page 4 préambule rajout de la loi Montagne dans les documents législatifs et règlementaires

Le conseil vote par 12 voix pour et une voix contre la quatrième version du PADD telle qu'elle a été transmise le 1er septembre.

OAP MOBILITE

Dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) relative à la mobilité (demande de réalisation de cette OAP par la DDTM), l'avis du conseil est sollicité.
La proposition concerne la semi-piétonnisation du pont afin de mieux relier la voie verte au reste du village.

Le conseil donne un avis favorable de principe sur cette OAP par 12 voix pour et une abstention

Rappel du calendrier prévisionnel de la révision du PLU
1er vote de validation du PLU deux mois après la validation du PADD, soit à partir du 25 novembre. Cette validation ouvrira une période de consultation d'environ 6 mois et incluant l'avis des institutionnels, l'enquête publique (à partir d'avril), avec l'objectif d'une validation définitive en juin si tout se passe bien.

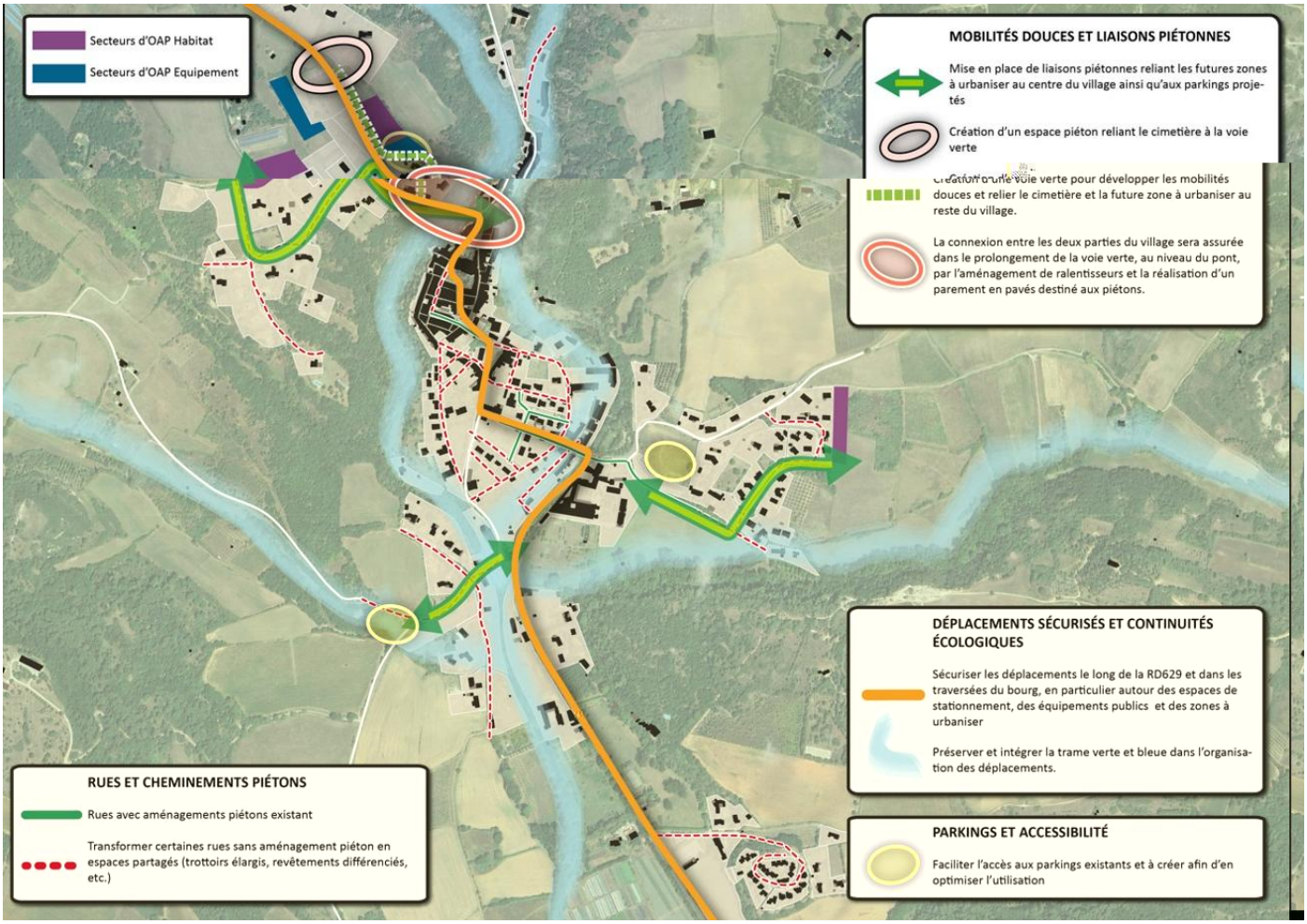

CAMPING A LA FERME

Le 30 juin 2025 un mail avec en pièces jointes les explications de Soliha sur le camping à la ferme a été transmis aux conseillers.
Il a été proposé aux conseillers d'arbitrer entre deux propositions :
- s'en tenir à l'ouverture de STECAL pour les seules propositions reçues jusqu'au 30 juin inclus à la mairie
- ouvrir un STECAL pour la tiny-house, et ouvrir le principe du camping à la ferme plus largement pour le reste.

11 conseillers se sont prononcés pour la mise en place de STECAL pour les seules propositions reçues jusqu'au 30 juin inclus, 3 pour l'ouverture d'un seul STECAL et l'ouverture du camping à la ferme plus largement sur le reste.

MODIFICATION DES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL POUR LES TARIFS DE LA CANTINES COLAIRE

Lors du conseil du 6 mars 2025, le conseil avait décidé de revoir la tarification de la cantine scolaire pour la rentrée 2025/2026.
Cette tarification est intégrée au règlement intérieur envoyé aux parents, accompagné de l'inscription par courrier début 5 août.
Il est proposé de ne pas toucher à la tarification actuelle mais de faire bouger les tranches de quotient familial de façon suivante :

2024 / 2025	2025/2026	tarif
QF inférieur ou égal à 750 €	QF inférieur ou égal à 800 €	1 €

QF entre 751 et 850 €	QF entre 801 et 850 €	2 €
QF supérieur à 850 €	QF supérieur à 850 €	3 €

Le but recherché est d'aider le maximum de familles sur la tranche tarifaire la plus basse (subventionnée par l'État).

Après consultation, le conseil a validé à l'unanimité la modification des tranches de quotient familial pour la tarification de la cantine scolaire.

CHEMINEMENT PIETONNIER VERS LA COOPÉRATIVE MUSÉE CERES FRANCO

Les conseillers ont été destinataires de l'étude réalisée par l'ATD11.
Une première réunion a eu lieu le 18 sur place à Cérès Franco en présence de la région et du département et de Carcassonne Agglo. Y étaient présent, Bernard LAURET, Laure ESCARÉ.
Les options du GIP y ont été débattues.
Après de nombreux échanges sur le document de l'ATD11, et un déplacement sur le parking route de Fraisse, les partenaires veulent privilégier un itinéraire à partir du dit parking et non celui de la route de Villelongue : moins de travaux impactant, plus rapide et moins cher.
Une nouvelle étude doit être transmise avant la fin du mois avec une évaluation par le département, afin de permettre à la commune de déposer les demandes de subvention avant fin octobre.

Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY estime ce choix extrêmement regrettable. Elle rappelle que depuis le début des travaux à la Coopérative, Jean-Luc Olivier et elle-même ont attiré l'attention du conseil sur la nécessité de prévoir l'aménagement d'un parking pour le musée et d'un cheminement, non seulement de ce parking jusqu'au musée, mais de ce parking, jusqu'au musée et jusqu'au centre du village.
Il lui semble qu'un établissement sur lequel on vient d'investir 5 millions de travaux mérite un parking et un cheminement dédiés et non pas une solution au rabais, qu'il mérite un lien et un cheminement direct vers le centre du bourg plutôt qu'avec le city-stade.
Elle a sollicité à de nombreuse reprise le conseil sur l'achat des terrains de l'autre côté de la route, et il en reste encore un.
Bernard LAURET répond que la commune n'achètera pas un terrain constructible pour en faire un parking, et que les terrains en question se situant en amont du pont de la route d'Alzonne, la sécurisation du passage sur ce dernier nécessitait en toute hypothèse des travaux importants.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY rappelle que dans l'étude transmise par l'ATD11, il y avait possibilité d'un cheminement sur le côté droit de la départementale.
Laure ESCARÉ souligne que ce cheminement générait des difficultés techniques importantes : enfouissement de lignes, déplacement de poteaux et de murets, à reconstruire plus loin dont le coût était non négligeable.
Les deux autres options nécessitaient des achats de terrain, sous la réserve d'un accord avec les propriétaires.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY estime qu'on aurait dû à minima les interroger.
Il lui est rappelé que l'un de ces propriétaires que l'on avait sollicité pour un aménagement du lieu de collecte des containers, n'avait pas donné suite à notre demande de bail emphytéotique.
Éric OLIVIER évalue l'opération proposée à l'origine à, au moins, 400 000 euros. Pour la seule passerelle, permettant de doubler le pont avec un accès PMR, au prix du m², cela revient à 80 000€.
Aurélie BARBERO et Céline SALA regrettent que l'on ne puisse aménager le parking de Villelongue.
Laure ESCARÉ répond qu'un aménagement minimum du parking et un travail de signalisation pour ralentir l'arrivée sur le pont, peut très bien se réfléchir par la suite, cela n'empêche pas de travailler sur le cheminement piétonnier retenu par les partenaires.
Les carrefours doivent être aménagés avec des « plateformes de rencontre », utiles pour ralentir les véhicules, notamment ceux qui descendent du village vers Alzonne. Le pont dit « des sœurs » sera également sécurisé plus facilement. Il est beaucoup plus large que celui de la route d'Alzonne, et peut facilement être repris pour être aux normes PMR pour les piétons.
La présence de sanitaires sur le parking, d'un city stade, et après aménagement paysager par la commune de point de pique-nique, sont des atouts soulignés par les partenaires présents à la réunion

sur le terrain. Les travaux étant moins lourds, on peut espérer raisonnablement qu'ils puissent être achevés lors de l'ouverture du musée.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY estime que le cheminement tel qu'il est envisagé entre la route de Fraisse et la route d'Alzonne est complètement excentré et coupe en quelque sorte le projet du reste des acteurs du Village du Livre et des Arts.
Laure ESCARÉ fait remarquer que le parking route de Villelongue est encore plus excentré de ce point de vue.
Le parking route de Fraisse est par ailleurs déjà utilisé par nombre de touristes qui rejoignent à pied le cœur du village.

Le conseil vote par 10 voix pour et trois voix contre, le projet de cheminement retenu par les partenaires.

MOBILISATION DU FPIC POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

La commune dispose des fonds FPIC suivant :
2022 8 700 €
2023 16 063 €
2024 19 651 € soit un total de 44 414 €
Pour information 2025 12 835 € (annoncé)

Il est proposé de faire appel à ces fonds pour trois opérations d'investissement déjà réalisées

- La réfection du chauffage au musée 17 690 € HT € soit 14 152 € pour 80 %
- La mise en place de l'éclairage du boulodrome 8035 €HT soit 6428 € pour 80 %
- L'opération city stade et toit de la piscine 128 139,57 € HT déjà financée à hauteur de 60,94% soit 22696 € (17,71 %)
-

opération d'investissement	coût de l'opération € HT	FINANCEMENT	montant	taux
réfection du chauffage au musée du livre	17 690	FPIC commune	14 152 3 538	80% 20%
TOTAL	17 690		17 690	100%

opération d'investissement	coût de l'opération € HT	FINANCEMENT	montant	taux
mise en électricité du boulodrome	8 035	FPIC commune	6 428 1 607	80% 20%
TOTAL	8 035		8 035	100%

opération d'investissement	coût de l'opération € HT	FINANCEMENT	montant	taux
création d'un espace multi sport et réfection toiture piscine municipale	128 139,57	departement Etat région FPIC commune	37 828,00 30 262,66 10 000,00 22 696,00 27 352,91	30% 24% 8% 18% 21%
TOTAL	128 139,57		128 139,57	100%

Resteraient 1138 € sur 2024 et 12 835 € pour 2025 qui pourraient être sollicités pour la réalisation d'une tranche de voirie à lancer avant la fin de l'année, à mettre en réflexion.

Le conseil vote par 12 voix pour et une abstention la sollicitation du FPIC tel que présenté

SOLLICITATION DE DON POUR AUDE SOLIDARITE DANS LE CADRE DES INCENDIES DANS LES CORBIERES

Par courrier du 8 août 2025, Aude Solidarité a sollicité les communes pour apporter leur soutien aux personnes touchées par les incendies dévastateurs de cet été dans les corbières. Des particuliers se sont manifestés à la suite de l'information transmise par panneau Pocket et mailjet.
Il est proposé que la commune contribue via le budget du CCAS à cet élan de solidarité.
Cécile AGASSE donne lecture du courrier reçu.

Le conseil vote à l'unanimité une aide de 500 euros à prendre sur le budget du CCAS

AVIS SUR LE PROJET DE PPRI

Le document a été transmis aux conseillers, et a été mis à disposition en mairie.

Dans le cadre de la révision **du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin versant du Fresquel**, la commune a été sollicitée par les services de la Préfecture pour rendre un avis dans un délai de deux mois.

Monsieur le Maire,

Comme suite aux études hydrauliques engagées sur le bassin versant du Fresquel, l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) a été prescrite sur votre commune par l'arrêté préfectoral n° DDTM-SRiSC-2024-132 du 11 octobre 2024 en application de l'article L 562-1 et suivants du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R 562-7 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques est soumis à l'avis du conseil municipal de la commune dont le territoire est couvert en tout ou partie par le plan.

C'est dans ce cadre que je vous communique le projet d'élaboration du PPRi, afin de recueillir l'avis de votre conseil municipal. Cet avis devra me parvenir dans un **délai maximum de 2 mois** à compter de la réception de la présente, selon l'article sus-visé. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Pour rappel, une fois approuvé, le PPRI s'impose aux documents d'urbanisme et a des effets directs sur les droits à construire. Il délimite des zones à risque dans lesquelles les possibilités d'aménager, de construire ou de rénover sont restreintes, voire interdites, selon le niveau d'exposition au risque.

Le conseil donne un avis favorable au projet de PPRI à l'unanimité.

CYCLOTOURISME : AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE

Dans le cadre de sa stratégie touristique liée au développement du VTT, Gravel et cyclotourisme Carcassonne Agglo a engagé en partenariat avec l'association ATAC et la communauté de communes de la Montagne Noire une collaboration avec la fédération française de cyclisme, en vue de développer la pratique du VTT et de structurer les parcours sur son territoire.
Un tracé de 18 Km a notamment été récemment défini ;
Le circuit N°5 « la garrigue Aragon/Fraisse-Cabardès /Montolieu/Moussoulens/Ventenac

Cabardès » qui passe par la commune de Montolieu selon le schéma joint

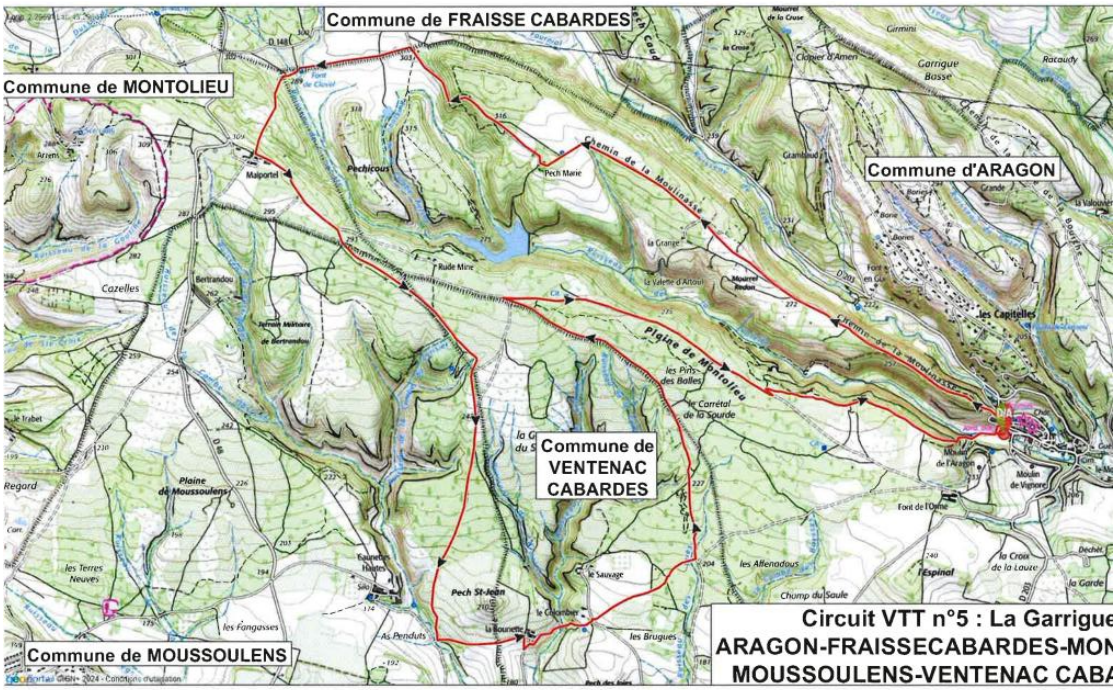

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'espace FFC
- Autorise le passage et le balisage du circuit N°5 sur les parcelles susvisées
- Accepte le balisage, l'entretien et l'aménagement du sentier et lui conserver son caractère ouvert au public
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

AFFILIATION VOLONTAIRE AVEC RESERVE SUR LA PROMOTION INTERNE DE LA COMMUNAUTÉ D' AGGLOMERATION DU GRAND NARBONNE AU CDG11

La communauté d'agglomération du Grand Narbonne a sollicité le CDG11 pour renouveler son affiliation volontaire au centre de gestion avec réserve sur la promotion interne.
Cette demande de continuité d'affiliation avec réserve modifie les conditions initiales d'affiliation, en conséquence conformément à l'article 30 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le CDG11 est chargé d'en informer ses adhérents.
La commune peut dans un délai de deux mois (à partir de l'information parvenue le 29 août dernier) s'opposer à la demande de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne en prenant une délibération en ce sens.
A défaut de réponse dans les deux mois, ou en l'absence de délibération, la commune est réputée accepter la demande de poursuite de l'affiliation volontaire avec réserve.

Le conseil donne un avis favorable à la poursuite de l'affiliation volontaire au centre de gestion avec réserve sur la promotion interne à l'unanimité pour la communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

FINANCEMENT DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS COMMUNAUX

En application du décret 2022-581 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement, et de l'accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023, à partir du 1er janvier 2026, la commune employeur devra rembourser une part des cotisations à la complémentaire santé des agents.
Cette participation est acquise pour les titulaires comme pour les contractuels, avec un minimum de

15 € mensuels.
Il est sollicité du conseil la fixation de la part remboursée aux agents.

Le conseil vote à l'unanimité pour une participation de 15 € mensuel à la complémentaire santé des agents communaux

RELANCE DU MARCHE POUR LA MODIFICATION DU LINER DE LA PISICINE ET LA REPARATION DES FILTRES

La précédente démarche a été interrompue du fait des délais de réponse concernant les subventions. Ces dernières ont fini par être transmises.
Sur une évaluation de 244 228,07 €HT, elles se décomposent comme suit :
- DETR 24% soit 58 614,74 €
- département 16 % soit 39 076,00 €

La région a été relancée.

Il est proposé au conseil d'inscrire l'opération sur le budget d'investissement, afin de pouvoir lancer le marché début 2026, pour une réalisation avant mai 2026, et organiser une réflexion sur la mise à disposition de l'équipement pour les écoles à mi-juin dans le cadre de classe bleue ou tout autre dispositif équivalent, comme sollicité par le conseil d'école de juin dernier.

Après échange, le conseil sursoit à statuer sur cette question dans l'attente d'un retour sur la demande de subvention de la Région.

AVIS POUR LANCEMENT DES ÉTUDES POUR UN PROJET D'AGRIVOLTAÏQUE SUR LE DOMAINE DE VILLENEUVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la société Pierreval de développer un projet agrivoltaïque sur le domaine de Villeneuve.
La société Pierreval a présenté le projet à Monsieur le Maire ainsi qu'aux conseillers municipaux présents à la réunion du 5 septembre dernier, en présence des propriétaires des terrains.

Éric OLIVIER ne participe pas au vote
Après échange, le conseil vote par 10 voix pour et deux abstentions :
- Son soutien au projet présenté
- L'autorisation à la société de réaliser les études de faisabilité nécessaires sur le territoire de la commune, et de déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet.

DROIT DE PREEMPTION

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	540	7 Avenue du Mail	00 ha 07 a 82 ca

Usage : Habitation
Prix de vente : 250 000.00 euros
Vendeur(s) : Mme FRADIER Nicole, Mme FRADIER Michèle, Mme FRADIER Monique

Le conseil se prononce à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 05